

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAILLES
DU 28 JUIN 2021**

ESPACES PUBLICS - Redevances Télécom 2021 (Annule et remplace la délibération n°2021.02.13)

Monsieur Eric COUSIN expose que le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L 45-1, L 47 et L 48 du code des postes et des communications électroniques, fixe les modalités de calcul de la revalorisation de ces redevances.

Considérant le coefficient d'actualisation de **1,37632544** pour 2021,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance qui sera perçue auprès de France Télécom pour l'occupation du domaine public par les installations d'infrastructures de télécommunications comme suit :

- 41,29 Euros par kilomètre pour les artères en sous-sol (contre 41,66 € en 2020) ;
- 55,05 Euros par kilomètre en aérien (contre 55,54 € en 2020) ;
- 27,53 Euros par m² pour l'emprise au sol (contre 27,77 € en 2020).

ESPACES PUBLICS – Programme voirie 2021 – Adjudication

Monsieur COUSIN rappelle au Conseil Municipal le Programme de voirie 2021 (rue du Clos). Une consultation a été lancée pour retenir les entreprises de travaux. La date limite de réception des plis a été fixée au 9 juin. 2 plis ont été ouverts lors de la commission MAPA du 10 juin. Suite à l'analyse des offres par le maître d'œuvre ARCAMZO, Monsieur COUSIN présente les conclusions de la commission.

Vu ledit rapport d'analyse,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la société EUROVIA comme la plus avantageuse économiquement. Le montant du marché est fixé à 216 567,00 € HT, soit 259 880,40 € TTC.

FINANCES – Budget Lotissement Les Grands Champs – Budget Primitif 2021

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif du Budget Lotissement les Grands Champs tel qu'il est présenté par Madame BANCHEREAU.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	50 000,00 €	50 000,00 €
Investissement	50 000,00 €	50 000,00 €

FINANCES – Décision Modificative n°1 du Budget Principal

Le Conseil Municipal décide de modifier le Budget Principal comme suit (voir tableau annexé) :

A l'unanimité,

Chapitres	Articles	FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
			+	-	+	-
011	60621	Combustibles	10 000,00 €			
011	60622	Carburant séjours/activités ados		- 250,00 €		
011	60623	Alimentation séjours/activités ados		- 550,00 €		
011	606322	Fournitures petit équipement scc technique	5 000,00 €			

011	60636	Vêtements de travail sce technique	700,00 €			
011	60681	Fournitures séjours/activités ados		- 50,00 €		
011	60681	Fournitures d'ctivité alsh	1 000,00 €			
011	6135	Location minibus séjours/activités ados		- 1 400,00 €		
011	615221	Entretien de bâtiments	20 812,06 €			
011	615231	Entretien Voiries	5 000,00 €			
011	6156	Maintenance	1 620,00 €			
011	617	Diagnostic bâtiment 20 rue Nationale	420,00 €			
011	6188	Sorties alsh	1 000,00 €			
011	6188	Sorties+activités séjours/activités ados		- 2 450,00 €		
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00 €			
011	627	Services bancaires : frais TIPI (titres payables par internet) et CESU (chèque emploi-service universel)	30,00 €			
011	627	Commission prêt relais	400,00 €			
011	6288	Intervenants extérieurs alsh	800,00 €			
011	6288	Hébergement séjours ados		- 3 800,00 €		
011	6558	Frais de scolarité enfants challois accueillis dans écoles de Blois (5 enfts x 380 €)	1 900,00 €			
66	66111	Intérêts prêt relais	3 000,00 €			
67	67441	Subvention au budget bâtiments commerciaux	13 552,00 €			
013	6419	Remboursement sur rémunération du personnel			12 000,00 €	
013	6459	Remboursement sur charge de sécurité sociale			68,90 €	
70	70312	Redevances funéraires			40,00 €	
70	70878	Remboursement de frais par autres redevables			149,16 €	
73	73111	Taxes foncières			63 133,00 €	
73	73211	Attribution compensation Agglo				- 36 458,00 €
74	7411	Dotation forfaitaire			4 426,00 €	
74	74121	Dotation solidarité rurale			4 612,00 €	
74	74127	Dotation nationale de péréquation			5 717,00 €	
74	74834	Etat-compensation au titre des exonérations des taxes foncières			23 426,00 €	
74	74835	Etat-compensation au titre des exonérations des taxes habitation				- 20 000,00 €
74	7488	Participation à l'installation bureautique			1 620,00 €	
		SOUS TOTAL	67 234,06 €	- 8 500,00 €	115 192,06 €	- 56 458,00 €
		TOTAL	58 734,06 €		58 734,06 €	

Opérations	Articles	INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
			+	-	+	-
84	2184	Isoloirs		-1 500,00		
	2183	Imprimante laser accueil	380,92			
86	2184	Tables de pique-nique	77,28			
	2188	Matériel divers		-77,28		
102	2135	Borne fixe	1 302,48			
	2128	Clôture ancien RAM		-825,76		
	21538	Branchements réseaux	11 820,55			
	2158	Autres installations et matériel technique		-1 310,00		
	2188	Coffret prises	1 412,40			
105	21568	Matériel incendie (extincteurs, blocs secours)		-4 403,40		
	2188	Défibrillateurs	4 978,80			
107	2135	Remplacement porte vitrée groupe scolaire		-500,00		
119	21578	Remplacement lanternes rue du Plessis	894,19			

123	2183	Tableaux interactifs+vidéoprojecteurs école élém,		-88,40		
	2188	Matériel PPMS école maternelle	3 812,00			
124	2183	PC banque de prêt médiathèque	172,18			
168	2313	Maîtrise œuvre groupe scolaire élémentaire		-848,75		
	2188	Protection piliers cour école élémentaire	494,40			
179	2312	Travaux terrain de football gazon synthétique		-108 889,04		
	21538	Travaux branchement assainissement	2 695,68			
180	2315	Travaux voirie 2020		-20 880,72		
	2151	Travaux voirie 2020	26 535,60			
181	2315	Travaux voirie 2021	10 749,00			
	2041582	Travaux voirie 2021	6 600,00			
27	27638	Versement avance remboursable au lotissement "Les Grands Champs"	50 000,00			
16	1641	Prêt relais	350 000,00		350 000,00	
13	1328	Autres subventions investissement				-210 261,00
13	1323	DSR, DLP, dotation département			8 797,00	
13	1341	DETR travaux rue du Clos+terrain foot			15 442,13	
13	1347	DSIL terrain football gazon synthétique			143 624,00	
024	024	Vente bâtiments 20 rue Nationale			25 000,00	
			SOUS TOTAL	471 925,48	-139 323,35	542 863,13
			TOTAL	332 602,13		332 602,13

FINANCES – Décision Modificative n°1 du Budget Bâtiments commerciaux

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de modifier le Budget Bâtiments commerciaux comme suit (voir tableau annexé) :

Chapitres/Articles		FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
			+	-	+	-
042	675	Sortie actif travaux extension commerces (lots n°7et 8)	64 534,00 €			
023	023	Virement à la section d'investissement		- 48 901,06 €		
011	61521	Enretien bâtiments	200,00 €			
68	6817	Provision dépréciation créances	300,00 €			
77	775	Vente terrains			710,36 €	
77	774	Subvention du budget principal			13 552,00 €	
75	752	Loyers commerces			1 870,58 €	
		Sous total	65 034,00 €	- 48 901,06 €	16 132,94 €	€ -
		TOTAL	16 132,94 €		16 132,94 €	

Chapitres/Articles		INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
			+	-	+	-
040	2118	Sortie actif travaux extension commerces (lots n°7et 8)			64 534,00 €	
021	021	Virement de la section de fonctionnement				- 48 901,06 €
op11	2118	Travaux commerces	15 632,94 €			
op12	2135	Restructuration auberge Cormiers	3 900,00 €			
	2153	Restructuration auberge Cormiers	8 694,00 €			

	2313	Restructuration auberge Cormiers		- 12 594,00 €		
040	28128	Amortissements			328,00 €	
	28131	Amortissements				- 328,00 €
040	2111	Sortie actif terrain lot n°8			2 653,74 €	
	2131	Sortie actif local primeur				- 2 653,74 €
		Sous total	28 226,94 €	- 12 594,00 €	67 515,74 €	- 51 882,80 €
		TOTAL	15 632,94 €		15 632,94 €	

FINANCES – Subvention du Budget Principal au Budget des Bâtiments commerciaux

Considérant que les activités de l'agence immobilière au 22 rue Nationale et de l'agence postale au 89 rue Nationale sont considérées comme des activités à caractère commercial,

Considérant que les locaux loués sont inscrits à l'actif du budget communal sur le budget principal,

Considérant que, par conséquent, les produits issus de la location de ces locaux sont automatiquement imputés au budget principal,

Considérant que le montant prévisionnel des produits à percevoir pour 2021 est de 13 552,00 €,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention du Budget communal au Budget Bâtiments commerciaux et d'inscrire les crédits nécessaires comme suit :

	Article	Recettes	Dépenses
Budget Principal	67441		13 552.00 €
Budget Bâtiments commerciaux	774	13 552.00 €	

FINANCES – Prêt relais

Madame BANCHEREAU expose la consultation faite auprès de plusieurs établissements bancaires pour un prêt court terme permettant le financement des travaux du stade. Le remboursement de cet emprunt sera assuré par la perception des subventions et du fonds de compensation de la TVA.

Vu la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires et les propositions reçues au nombre de 2,

Madame BANCHEREAU présente les deux offres qui ont été faites par le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel :

Considérant que l'offre déposée par le Crédit Agricole est réputée la plus avantageuse économiquement,

Considérant les principales caractéristiques du contrat de prêt relais :

- Montant du contrat de prêt : 350 000 €
- Durée : 2 ans
- Objet : relai de TVA et subventions dans le cadre de l'opération du terrain de football en gazon synthétique
- Mise en place du contrat avant le 11/07/2021
- Taux d'intérêt : 0.21%
- Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Remboursement du capital : in fine
- Remboursement anticipé possible sans indemnité
- Commission d'engagement : 300 €

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du Crédit Agricole aux conditions énoncées ci-dessus, d'inscrire au budget les recettes et dépenses induites par cette décision, et prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

FINANCES – Espace Chavil – Tarifs 2021

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs de Chavil, applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 (voir tableau annexé), et maintient, pour les associations locales, la gratuité d'une manifestation par an et des assemblées générales.

SALLE POLYVALENTE Tarifs 2022	Associations et particuliers chavillois		Associations, organismes Hors Commune	
	Journée + soirée (weekend)	Journée + soirée (semaine)	Journée + soirée (weekend)	Journée + soirée (semaine)
Grande Salle	215	155	570	400
Petite Salle + bar + cuisine	250	175	560	395
2 Salles + bar + cuisine	435	305	940	660
	Location du weekend complet		Location du weekend complet	
Petite Salle + bar + cuisine	400		660	
2 Salles + bar + cuisine	800		1300	
	Caution: 400 €			
	Caution ménage: 100 € Réservation: 50% de la location			
	Solde à la remise des clés			

** Journée + soirée : horaires à convenir lors de l'état des lieux

EVENEMENTIELS – Convention ENEDIS pour le « stage graff »

Monsieur NUFFER présente le projet « Hip Hop » porté par plusieurs acteurs du PACT. Une partie du projet consiste en un « stage graph » à destination des adolescents, aux vacances de Toussaint. Olivier NUFFER expose les conditions de ce stage et présente la convention proposée par ENEDIS dans le cadre de cette animation.

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal approuve le projet de stage graph à destination des adolescents et la convention de participation proposée par ENEDIS, et précise que le tarif de ce stage sera fixé lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

MEDIATHEQUE – Demande de subvention au Conseil Départemental du Loir et Cher

Madame Laurence SAURET informe le Conseil Municipal que la médiathèque organise le vendredi 28 mai à 19h30 la conférence « les Trognons » et le samedi 29 mai à 10h l'atelier « Brico-Trognons ». Il est proposé de solliciter la participation du Conseil Départemental du Loir et Cher pour le financement de cette animation.

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal approuve la programmation présentée, et sollicite le Conseil Départemental du Loir et Cher pour le financement de cette action culturelle.

ENFANCE JEUNESSE – Règlement intérieur des services enfance jeunesse (Annule et remplace la délibération n°2021.05.11)

Madame GAUDELAS propose au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur des services Enfance Jeunesse.

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement intérieur des services Enfance Jeunesse tel que présenté par madame GAUDELAS, et précise que ce règlement est annexé à la présente délibération.

ENFANCE JEUNESSE – CONVIVIO – Modification en cours d'exécution

Au plus tard le 1^{er} janvier 2022, les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public devront compter 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques. Madame GAUDELAS présente au Conseil Municipal l'avenant de la société CONVIVIO induite par l'application de la loi. La modification prendra effet au 1^{er} septembre 2021.

Cet avenant correspond à une mise en conformité avec la loi. Le résultat représente une plus-value de **3,74%** du marché d'origine, soit **0.0843** euros HT.

Vu le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal, accepte, au vu des raisons énoncées, la modification en cours d'exécution présentée par l'entreprise CONVIVIO pour la fourniture de repas aux restaurants scolaires, et précise que cette augmentation de prix sera répercutée sur le tarif des repas de restauration scolaire. Monsieur le Maire est autorisé à signer cet avenant, arrêtant ainsi le montant du marché à **2,34** euros HT par repas complet (5 composantes), et à effectuer toute autre démarche tendant à l'exécution de cette décision.

ENFANCE JEUNESSE – Tarifs ALSH 2021-2022

Monsieur le Maire propose, comme chaque année, de déterminer les tarifs de Centre de loisirs pour la nouvelle année scolaire.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal fixe la grille tarifaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement applicables au 1^{er} septembre 2021.

QF	CHAILLOIS				HORS COMMUNE			
	MERCREDIS				MERCREDIS			
	½ journée sans repas	½ journée avec repas	journée avec repas	journée PAI sans repas *	½ journée sans repas	½ journée avec repas	journée avec repas	journée PAI sans repas *
QF < 800	5,10€	7,24€	11,10€	8,50€	11,22€	13,36€	17,24€	14,60€
801 < QF < 1100	5,50€	7,60€	12,10€	9,50€	11,60€	13,70€	18,30€	15,60€
1101 < QF < 1400	5,90€	8,00€	13,20€	10,50€	12,00€	14,10€	19,30€	16,60€
QF > 1401	6,30€	8,40€	14,20€	11,50€	12,50€	14,60€	20,30€	17,60€

TARIFS ALSH MERCREDIS ET VACANCES

* Attention la journée sans repas est uniquement pour les enfants qui ont un P.A.I et dont on ne peut pas fournir le repas

	CHAILLOIS		HORS COMMUNE	
	VACANCES SCOLAIRES		VACANCES SCOLAIRES	
QF	journée avec repas	journée PAI sans repas *	journée avec repas	journée PAI sans repas *
QF < 800	11,10€	8,50€	17,24€	14,60€
801 < QF < 1100	12,10€	9,50€	18,30€	15,60€
1101 < QF < 1400	13,20€	10,50€	19,30€	16,60€
QF > 1401	14,20€	11,50€	20,30€	17,60€

TARIF UNIQUE POUR VEILLÉE AU CENTRE DE LOISIRS AVEC REPAS = 5,20€

AFFAIRES SCOLAIRES – Détermination des tarifs de restauration scolaire 2021-2022

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de redéfinir les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2021-2022.

Vu l'avis favorable des Commissions Enfance Jeunesse et Finances,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal fixe les tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2021.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Prix du repas enfant	Prix du repas adulte	Prestation encadrement
3,62€	6,43€	1,20€
<u>Famille nombreuse :</u> 3,52€		

***Tarif famille nombreuse (à partir de 3 enfants)**

AFFAIRES SCOLAIRES – Tarifs de garderie périscolaire 2021-2022

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer les tarifs de garderie applicables pour l'année scolaire 2021-2022.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de la garderie et de maintenir les pénalités pour retards.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de garderie (matins et/ou soirs) pour l'année scolaire 2021-2022, et maintient un tarif pénalité de retard à 5,10 € par retard. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2021.

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE

* Attention, en cas de non-respect des horaires, une pénalité de 5,10€ vous sera facturée par retard.

QF	CHAILLOIS			HORS COMMUNE		
	MATIN	SOIR	MATIN + SOIR	MATIN	SOIR	MATIN + SOIR
QF < 800	1,74€	2,55€	4,10€	2,80€	3,60€	6,10€
801 <QF < 1100	1,84€	2,65€	4,30€	2,90€	3,70€	6,30€
1101 <QF < 1400	1,94€	2,75€	4,50€	3,00€	3,80€	6,60€
QF > 1401	2,10€	2,85€	4,70€	3,10€	3,90€	6,75€

PERSONNEL COMMUNAL – Création et suppression de postes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de pérenniser deux postes : un poste d'Adjoint technique et un poste d'Adjoint administratif.

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture de 2 postes à compter du 1^{er} septembre 2021 :

- Un poste d'adjoint technique à temps complet,
- Un poste d'adjoint administratif à temps complet

Il approuve également la fermeture d'un poste d'Animateur à temps complet au 1^{er} septembre 2021, sous réserve de l'avis du Comité technique.

Le tableau des effectifs en sera modifié de la manière suivante :

Cadre d'emploi	Grade	Effectif du grade
FILIERE ANIMATION		
Animateur	Animateur principal 1 ^{ère} classe	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
Atsem	Principal 1 ^{ère} classe	1
Atsem	Principal 2 ^{ème} classe	1
FILIERE TECHNIQUE		
Adjoint technique	Principal 1 ^{ère} classe	2
Adjoint technique	Principal 2 ^{ème} classe	5
Adjoint technique	Adjoint technique	6
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché	Attaché	1
Rédacteur	Rédacteur ppal de 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur	Rédacteur	1
Adjoint administratif	Principal 1 ^{ère} classe	2
Adjoint administratif	Principal 2 ^{ème} classe	2
Adjoint administratif	Adjoint administratif	1
FILIERE CULTURELLE		
Assistant de conservation	Assistant de conservation	1
Assistant d'enseignement artistique	Principal de 2 ^{ème} classe	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE		
Agent de police municipale	Brigadier Chef Principal	1

PERSONNEL COMMUNAL – Modification de poste

Compte tenu du départ de la Directrice générale des services, il est proposé de prendre une délibération sera prise pour prévoir son remplacement.

Délibération n°2021.06.18 : INTERCOMMUNALITE – SICOM – Modification des statuts

Le 18 mars 2021, le syndicat intercommunal de vidéo-protection a approuvé par délibération la modification des statuts et l'extension du périmètre du syndicat intercommunal, suite à la demande d'adhésion des communes de Cellettes, Chaumont-sur-Tharonne, Herbault, Mareuil-sur-Cher, Nouan-le-Fuzelier et Vouzon.

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal approuve l'extension du périmètre du Syndicat intercommunal de vidéo-protection aux communes de Cellettes, Chaumont-sur-Tharonne, Herbault, Mareuil-sur-Cher, Nouan-le-Fuzelier et Vouzon, à compter du 1^{er} août 2021 ; il approuve par conséquent la modification de l'article 1^{er} des Statuts du Syndicat intercommunal de vidéo-protection.

Chailles, le 01/07/2021
Le Maire,
Yves CROSNIER-COURTIN

